

Mémoire présenté par
La Maison Jeunes-Est

CAS - 125 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



Maison Jeunes-Est

dans le cadre des consultations menées par
la Commission des affaires sociales
sur le phénomène de l'itinérance au Québec



Sherbrooke
Octobre 2008

Introduction - La Maison Jeunes-Est, organisme communautaire jeunesse

Fondée en 1983, la Maison Jeunes-Est est solidement implantée dans le milieu. Notre organisme rejoint près de 1200 jeunes, âgés de 12 à 18 ans, et 210 parents par année. Il se démarque par son expertise auprès des adolescents, la qualité des interventions face aux différentes problématiques jeunesse, ses approches et alternatives novatrices de même que par son engagement au sein de la communauté. La vision proactive de la Maison Jeunes-Est, collée à la réalité du jeune, a amené au fil des ans une bonification et un développement de l'offre de service. C'est ainsi qu'aujourd'hui évoluent, sous le même toit, trois secteurs d'activité majeurs, soit :

- ◆ Une maison de jeunes
Prévention, animation, intervention;
Projets coopératifs, école de devoirs, deux intervenants de corridor à l'école secondaire de la Montée Le Ber.
- ◆ Une maison d'hébergement pour mineurs
24 heures sur 24, 7 jours sur 7, services de première ligne;
Hébergement de crise, répit familial, médiation, programme intensif de cheminement à l'autonomie, suivi psychosocial, soutien en logement.
- ◆ Des plateaux de travail pour jeunes à risque et jeunes décrocheurs
Remise en action, raccrochage, alternative à la suspension, gestion de cas, atelier d'ébénisterie, projets spécifiques.

À Sherbrooke : les jeunes mineurs et l'itinérance (Vue de la Maison Jeunes-Est)

À l'intérieur de ce document, nous aborderons les spécificités de la réalité jeunesse de l'itinérance sur le territoire de Sherbrooke. Nous tenterons de répondre aux interrogations et proposerons des pistes d'action ayant un lien direct avec l'expérience terrain acquise auprès de ces jeunes mineurs de Sherbrooke mais également des autres MRC de l'Estrie.

Les différentes études sur le sujet ciblent assez bien la problématique de l'itinérance, les causes et les facteurs qui y sont associés. Toutefois, pour agir efficacement sur un phénomène aussi complexe qu'est celui de l'itinérance, la Maison Jeunes-Est a dû élargir et diversifier son offre de service ainsi que convenir avec ses partenaires d'actions concertées. Grâce à sa capacité de répondre rapidement, de façon complémentaire, ainsi que de traiter de problèmes personnels ou sociaux complexes, tout en conservant un rapport empathique avec les jeunes à risque, notre organisme communautaire jeunesse est devenu une ressource de première ligne dans la réponse aux besoins exprimés et vécus par les jeunes en difficulté et a une place importante dans le continuum de service de notre région.

Le portrait des jeunes mineurs hébergés à la Maison Jeunes-Est est assez diversifié. Ceux-ci vivent souvent l'itinérance de façon passagère ou situationnelle et plusieurs facteurs expliquent leur présence dans notre ressource. Parmi les facteurs familiaux, mentionnons les conflits ou ruptures, la négligence, les limites ou incapacités parentales, l'épuisement, l'abandon, etc. Les jeunes vivent également différentes réalités ou difficultés telles que des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, des difficultés scolaires, des troubles du comportement, des démêlés avec la justice, une fugue, etc. Évidemment, à tout cela s'ajoutent un contexte socio-économique particulier et différents facteurs environnementaux, à savoir la pauvreté, la perte de sens, l'absence de lieu d'appartenance, les listes d'attente pour certains services de santé et services sociaux, le resserrement des critères en LPJ, etc.

Et, finalement, le portrait ne saurait être complet sans parler d'un rajeunissement marqué de la clientèle, d'un accroissement important de demandes d'hébergement de crise pour les jeunes filles mineures au cours des cinq dernières années, d'une émergence de nouvelles réalités dans notre région (phénomène de gang, difficultés d'intégration culturelle – conflits contextuels et intergénérationnels, etc.) et d'une augmentation marquée de jeunes adolescents vivant des difficultés importantes qui « échappent au système »; ils sont trop vieux, pas assez en difficulté ou en crise immédiate selon les critères de priorisation, non volontaires à la démarche... Bref, il est possible de constater que les jeunes se situant entre deux chaises sont de plus en plus nombreux à ne pas pouvoir s'asseoir.

La Maison Jeunes-Est est la seule ressource communautaire en Estrie qui offre des services d'hébergement communautaire pour les jeunes mineurs. La mise en place des programmes IPAC et IPLI a permis de bonifier son offre de service en hébergement d'urgence et en hébergement mixte par l'ajout de places pour filles mineures. De plus, ces programmes ont amélioré notre capacité à répondre efficacement aux nombreux besoins en consolidant l'offre de service, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La pertinence et la disponibilité d'une ressource d'hébergement de proximité (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), alternative et complémentaire, sont indéniables pour les « régions »; moins de jeunes en situation ou à risque d'itinérance se sentent obligés ou attirés par l'idée de migrer vers Montréal ou autres grandes villes. À l'inverse, certains jeunes fuient les grands centres et optent pour les régions pensant y trouver quiétude et anonymat. Néanmoins, la plupart de ces jeunes déchantent vite au bout de quelques jours, voire quelques heures, et finissent par avoir recours aux services de ressources comme la nôtre; ils y sont référés par des organismes locaux, Tel-Jeunes, des citoyens ou, évidemment, par leurs pairs.

Fréquentation 2007-2008 à la maison d'hébergement de la Maison Jeunes-Est

322 personnes différentes desservies : 214 jeunes et 108 parents

		VOLETS D'HÉBERGEMENT : 128 jeunes hébergés		
		Hébergement de crise	Répit familial	Programme d'autonomie
Sexe	Nombre	78	36	14
	Moyenne d'âge	16 ans	14,7 ans	17 ans
	Fille	46 %	43 %	29 %
	Garçon	54 %	57 %	71 %
Région	Sherbrooke	77 %	78 %	63 %
	Estrie	19 %	22 %	37 %
	Autre	4 %	0 %	0 %

Le suivi externe et post hébergement : 219 jeunes et parents desservis

Le soutien au retour dans le milieu et la mise en place d'un filet de sécurité sont incontournables et complémentaires aux services d'hébergement. Tantôt ponctuels, tantôt intensifs, individuels ou familiaux, la nature de même que la durée des suivis s'ajustent aux besoins et à la réalité des jeunes et des familles. Les jeunes en appartement peuvent bénéficier d'un suivi externe s'échelonnant sur une année et parfois même davantage.

L'hébergement... un moyen bien plus qu'une finalité!

Outre le soutien et l'intervention auprès des jeunes hébergés, d'autres jeunes ainsi que des parents ont accès, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à des services de première ligne : intervention téléphonique, de crise, aide d'urgence, réponse aux besoins primaires, dépannage alimentaire, accompagnement et référence.

Pistes de réflexion - Pistes d'action

En ce qui concerne le phénomène de l'itinérance chez les jeunes mineurs du territoire, plusieurs actions ont été menées par la communauté au cours des dernières années. Toutefois, les services ne sont pas encore consolidés en termes de pérennité et de financement adéquat. En Estrie, un comité de travail régional, composé de directeurs de programmes, de représentants des sept centres de santé et de services sociaux de l'Estrie, du Centre Jeunesse de l'Estrie et de notre organisme, la Maison Jeunes-Est, a été mis sur pied afin de voir à la mise en œuvre d'une entente de collaboration en matière d'hébergement communautaire pour ces jeunes mineurs et autres jeunes à risque. Par ailleurs, un protocole d'entente avec les policiers, pour les cas de fugue, a aussi été élaboré de même qu'un second protocole avec les écoles secondaires du quartier visant à intervenir en prévention auprès des jeunes suspendus, en processus de retrait, expulsés ou décrocheurs. Ces actions reflètent la volonté de notre communauté à agir promptement et adéquatement, dans le respect des forces et responsabilités de chacun, face aux problématiques jeunesse présentes sur le territoire.

Étant donné le jeune âge de la clientèle cible, ce n'est pas forcément la mise ou le maintien en logement qui doit apparaître comme objectif d'intervention prioritaire, mais bien la stabilisation et la régularisation de la situation à risque ou de compromission (ex. fugue). Les solutions et la réussite de nos interventions sont d'abord liées au lien de confiance développé avec le jeune et la complémentarité des services offerts.

Recommandations

- Augmenter l'accessibilité aux services psychosociaux, d'intervention de crise, de médiation et de soutien familial;
- Maintenir, en termes d'accessibilité et de capacité, des mesures d'intervention de crise et d'hébergement d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- Assurer l'accessibilité aux services dans la communauté, notamment les services de santé et de services sociaux (évaluation en pédopsychiatrie, services pour jeunes présentant des troubles du comportement et autres);
- Développer et consolider le service de suivi post hébergement;
- Offrir des milieux de vie diversifiés et accessibles le jour, le soir et la fin de semaine;
- Offrir des ressources de proximité;
- Offrir différentes mesures de soutien communautaire favorisant l'inclusion et l'insertion :
 - Activités sociales et socioprofessionnelles pour les jeunes marginalisés et les jeunes décrocheurs (plateaux de « remise en action », ateliers et activités ayant pour but de renforcer les capacités, les habiletés sociales et l'estime de soi, soutien matériel, dépannage, accompagnement individuel aux démarches d'insertion ou de réinsertion);
- Soutenir des projets favorisant le développement du réseau social et offrant des services de référence et d'accompagnement vers d'autres ressources;
- Soutenir adéquatement les pratiques alternatives favorisant les programmes d'insertion dont la rentabilité sociale est élevée plutôt que de valoriser seulement le taux de placement;
- Mettre en place des stratégies d'information et de sensibilisation pour les jeunes (tournées d'information dans les milieux jeunesse, dépistage);
- Prévoir des mesures d'accompagnement à travers un réseau de soutien pour assurer aux jeunes en difficulté la transition vers la vie d'adulte;
- Améliorer la concertation avec les partenaires du milieu (arrimage des expertises et des actions);
- Soutenir les efforts de concertation et les initiatives de partenariat;
- Comblent les besoins de formation professionnelle en lien avec la problématique de l'itinérance.

L'enjeu de la grande pauvreté chez les jeunes mineurs

La grande pauvreté est le lot commun des jeunes mineurs en situation d'itinérance. Par ailleurs, la majorité des jeunes hébergés dans notre organisme communautaire ne vivent avec aucun revenu puisque les jeunes mineurs ne sont pas éligibles à la sécurité du revenu. Nous voulons rappeler ici qu'il est nécessaire et vital que les besoins essentiels de ces jeunes soient couverts par une entente avec la solidarité sociale ou par tout autre programme connexe qui donnerait **accès à un revenu**. La lutte à la pauvreté permet d'agir en amont des problèmes sociaux et l'accès à un revenu permettrait d'améliorer les conditions de vie de ces jeunes.

Une stratégie de lutte à l'itinérance, c'est...

- Élargir l'accès à un revenu de soutien pour les mineurs puisqu'ils ne sont pas éligibles à la sécurité du revenu;
- Assumer ou contribuer aux frais des démarches permettant l'accès à un revenu pour les jeunes sans chèque (ex. papiers légaux, frais d'inscription, etc.);
- Améliorer les dispositions légales selon lesquelles un jeune mineur doit exercer un recours à l'encontre de ses parents afin de pouvoir avoir accès à un revenu;
- Renforcer l'aide financière et les programmes sociaux répondant aux besoins des familles en difficulté dans le respect des rôles parentaux;
- Bonifier les mesures de supplément au loyer pour les jeunes sans chèque puisqu'ils ne sont pas éligibles à la sécurité du revenu;
- Soutenir adéquatement les initiatives communautaires auprès des jeunes en difficulté;
- Renforcer l'accès au logement en général;
- Développer les logements sociaux avec soutien communautaire;

Autres recommandations

Nous souhaitons...

- Vous sensibiliser au fait que la reconnaissance et le financement des ressources communautaires sont des enjeux importants pour assurer les réponses aux besoins des jeunes vulnérables. L'insuffisance et la non-récurrance du financement constituent un problème majeur pour les personnes oeuvrant auprès des jeunes et des personnes en situation d'itinérance. La précarité du financement est un obstacle pour travailler, à court terme, sur les besoins essentiels et, à long terme, pour maintenir un lien continu et avoir une intervention plus structurante;
- Porter à votre attention toute l'importance de prioriser la prévention comme axe d'intervention afin d'éviter l'émergence de problèmes complexes dont l'itinérance chez les jeunes;
- Que tous les paliers de gouvernement rehaussent de façon significative le soutien financier accordé à la mission globale des ressources communautaires oeuvrant en amont des problématiques jeunesse et en prévention de l'itinérance;
- Vous rappeler la nécessité d'une stratégie gouvernementale, globale et intersectorielle afin de coordonner les actions prioritaires retenues. Cette stratégie se doit d'être terrain et efficace. Elle se doit d'être rassembleuse pour les usagers, le réseau de soutien, les intervenants de première ligne ainsi que les décideurs.

- Réitérer notre appui au Réseau Solidarité Itinérance du Québec, interlocuteur de première instance. Le RISQ réclame une politique gouvernementale en matière d'itinérance. À cet égard, nous sommes d'avis que cette politique doit aborder les éléments suivants :
 - *Le droit de cité;*
 - *Le droit à un revenu décent;*
 - *Le droit au logement;*
 - *Le droit à l'éducation;*
 - *Le droit à la santé;*
 - *L'accès à un réseau d'aide et de solidarité.*

L'intervention en itinérance... une responsabilité collective et partagée

La réalité à Sherbrooke... notre réalité

Plusieurs acteurs se sont mobilisés afin de partager une vision commune du phénomène de l'itinérance. Par cette concertation, le milieu sherbrookois est mieux outillé aujourd'hui pour proposer des actions structurantes visant l'application de solutions durables répondant aux besoins de la communauté en ce domaine. Le partenariat dépasse amplement le cadre des programmes IPAC et IPLI; le contexte de concertation qui prévaut à Sherbrooke génère de nombreuses retombées dans le milieu. Plusieurs actions variées ont été mises en place sur le terrain afin de répondre aux besoins pressants pour les clientèles les plus vulnérables.

Pour agir efficacement sur un phénomène aussi complexe que l'itinérance, il faut d'abord viser l'implication de l'ensemble des partenaires dans le respect des champs de compétences et de responsabilités ainsi que des particularités des régions. Les pistes énoncées dans ce document appellent, entre autres à la reconnaissance de l'expertise, au financement des ressources d'aide, au maintien des pratiques existantes et au développement de pratiques novatrices; ces pratiques d'intervention doivent être complémentaires, concertées, cohérentes et diversifiées.

Toute personne a le droit de recevoir des services lorsque sa situation l'exige. Les collectivités ont la responsabilité sociale et morale de soutenir les jeunes et les personnes les plus vulnérables. Quant aux pouvoirs publics et politiques, ils doivent absolument intervenir afin de réduire les inégalités de santé et de bien-être dans la population. Il est urgent que l'ensemble des paliers de gouvernement se dote de mesures adéquates et récurrentes.